

Service de gestion de la santé au travail
mars 2020

Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération Rapport annuel 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral du personnel OFPER

Table des matières

1	Objet et but.....	3
2	Activités.....	3
2.1	Sécurité au travail et protection de la santé.....	3
2.2	Promotion de la santé au travail	3
2.3	Médecine du travail.....	3
2.4	Gestion des absences à la Confédération.....	4
3	Perfectionnement périodique	4
4	Surveillance de la santé	4
5	Priorités pour 2020	5
5.1	Sécurité au travail et protection de la santé.....	5
5.2	Promotion de la santé au travail	5
5.3	Médecine du travail.....	5
5.4	Gestion des absences à la Confédération.....	5

1 Objet et but

Le présent rapport rend compte de la situation actuelle en matière de gestion de la santé au travail au sein de la Confédération et propose des priorités pour 2020.

2 Activités

2.1 Sécurité au travail et protection de la santé

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a certifié que la solution par groupe d'entreprises en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au sein de l'administration fédérale a été introduite conformément à la directive CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508, directive MSST) et qu'elle est appliquée avec efficacité. La preuve a été fournie dans le cadre d'un audit de certification (7 mai 2019). Ce certificat est valable jusqu'au 31 octobre 2024.

Sur la base de la statistique des accidents survenus en 2018, des campagnes de prévention ont été menées en ce qui concerne les accidents non professionnels. Le service de gestion de la santé au travail de l'OFPER a coordonné les offres de la Suva et du Bureau de prévention des accidents (bpa) sur les thèmes «Vélo» et «Football». Pour la première fois, le Centre de formation de l'administration fédérale (CFAF) a mis en ligne sur la plateforme LMS des modules d'apprentissage de la Suva sur ces thèmes.

En collaboration avec le SECO, fedpol, le DDPS et le médecin du travail de la solution par groupe d'entreprises en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au sein de l'administration fédérale, le service de gestion de la santé au travail de l'OFPER a élaboré un plan d'organisation concernant les premiers secours. Celui-ci règle notamment les modalités d'acquisition de matériel sanitaire et définit le contenu de la formation des secouristes au sein de l'administration fédérale. Les cours sont organisés par le CFAF.

2.2 Promotion de la santé au travail

La campagne «10 pas pour la santé psychique» du réseau Santé Psychique Suisse a été lancée pour sensibiliser le personnel à ce thème. Servant de pistes de réflexion, les cartes créées pour l'administration fédérale peuvent être commandées auprès de l'OFCL.

La journée annuelle de perfectionnement destinée aux responsables de la santé et aux personnes de contact pour la sécurité au travail (18 juin 2019) a été consacrée au potentiel et aux risques du travail à domicile et du travail mobile et flexible, ainsi qu'aux mesures de prévention et de protection de l'intégrité personnelle au travail.

2.3 Médecine du travail

La liste des activités de l'administration fédérale qui sont liées à la sécurité et pour lesquelles un examen médical d'aptitude est nécessaire a été réexaminée. La réglementation relative au type d'examen et à son renouvellement a été remaniée au cas par cas.

En vue de l'introduction de l'outil de gestion des cas, le service de gestion de la santé au travail a établi pour les examens avec le médecin traitant des modèles du profil d'intégration professionnelle axés sur les ressources qui sont spécifiques à l'administration fédérale et adaptés à chaque genre d'activités.

2.4 Gestion des absences à la Confédération

Un outil de gestion des cas a été mis en place pour aider les spécialistes RH dans des tâches techniques, pour garantir l'application correcte des prescriptions légales relatives au calcul et au maintien du salaire, et pour assurer la perception des prestations des assurances invalidité, accidents ou militaire.

En outre, un sharepoint a été créé pour les spécialistes RH. Il comporte toutes les instructions et les modèles spécifiques à chaque thème.

3 Perfectionnement périodique

En 2019, le CFAF a organisé 28 cours sur la promotion de la santé et 80 sur l'organisation d'urgence, qui ont été suivis respectivement par quelque 360 et 700 collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs, 132 collaboratrices et collaborateurs ont pris part à la journée annuelle d'échange d'expériences destinée aux responsables de la santé et aux personnes de contact pour la sécurité au travail.

4 Surveillance de la santé

Pour déceler à temps d'éventuelles tendances en matière d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident, une surveillance annuelle est exercée. Les chiffres-clés disponibles¹ de l'administration fédérale rendent compte de la situation actuelle.

Rapport standard Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération							
Rapport sur la santé au travail							
Année	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 2018	Δ 2018 en %
Ø nombre de collaborateurs/trices	33'774	35'640	35'590	35'331	35'996	664.4	1.9
Maladie en jours (vue étendue au jour entier)	289'493	302'568	295'186	297'845	299'466	1'621.0	0.5
Ø par collaborateur/trice	8.6	8.5	8.3	8.4	8.3	-0.1	-1.3
Accident AP en jours (vue étendue au jour entier)	8'484	8'809	8'355	9'135	8'777	-358.0	-3.9
Ø par collaborateur/trice	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	-0.0	-5.7
Accident ANP en jours (vue étendue au jour entier)	35'318	36'397	40'638	40'880	38'139	-2'741.0	-6.7
Ø par collaborateur/trice	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	-0.1	-8.4

L'incapacité de travail pour maladie s'est inscrite, en 2019, dans la fourchette moyenne habituelle des années précédentes. Compte tenu de la hausse constante des maladies psychiques en Suisse, ce taux est réjouissant, et peut en partie être attribué aux mesures de prévention et de soutien déjà en place. Dans le domaine des accidents professionnels et non professionnels, on constate un recul de l'incapacité de travail.

¹ Chiffres-clés tirés du rapport «B1_0053_Gestion de la santé au travail au sein de la Confédération». Ces chiffres diffèrent de ceux du rapport sur la gestion du personnel car, dans les données disponibles ici, une heure d'absence compte déjà comme jour de maladie (sert à la détection précoce).

5 Priorités pour 2020

5.1 Sécurité au travail et protection de la santé

Le portefeuille des risques et l'analyse qui en découle sont systématiquement remaniés chaque année. Les personnes de contact pour la sécurité au travail sont sensibilisées pour mener davantage d'enquêtes en cas d'accident professionnel. Le concept *multispace* de l'administration fédérale sera présenté en collaboration avec l'OFCL lors la journée 2020 d'échange d'expériences.

La protection du personnel contre le risque d'infection par des maladies transmissibles sur le lieu de travail est assurée par l'application de toutes les [règles d'hygiène et de conduite](#) recommandées par l'OFSP. Elle vise également à préserver les infrastructures et à garantir l'exécution des tâches essentielles aussi longtemps que possible. Par ailleurs, dans le cas des maladies transmissibles, il est important de conserver les résultats déjà obtenus et d'optimiser les mesures existantes.

5.2 Promotion de la santé au travail

La transformation numérique et le monde du travail 4.0 entraînent de nouveaux défis. Le stress psychique peut notamment augmenter. Des mesures sont mises au point avec les départements pour prévenir les maladies.

5.3 Médecine du travail

Le contrat de collaboration avec le fournisseur de prestations externe arrive à échéance à la fin de l'année 2020. La médecine du travail sera réorientée à ce moment-là, en fonction des nouvelles possibilités des applications électroniques de gestion des cas (numérisation). De nombreuses tâches que le service médical a effectuées dans sa fonction de médecin-conseil pour donner un second avis en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie pourront être accomplies autrement.

5.4 Gestion des absences à la Confédération

L'outil de gestion des cas sera introduit dans toute l'administration fédérale par la formation d'environ 200 spécialistes RH.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral du personnel OFPER